



FICHE DE RENSEIGNEMENTS – SAISON 2020-2021

Page Facebook : Montgeron Handball // Site internet : www.montgeronhandball.fr

Téléphone : 06.48.45.40.64 Courriel : 5891003@ffhandball.net



Remise du dossier complet : directement auprès de votre entraîneur ou sous enveloppe fermée à l'adresse suivante :
ESM HANDBALL, 56 Rue de Mainville, 91230 Montgeron

RENSEIGNEMENT SUR L'ADHERENT		RESPONSABLE DU MINEUR
Nom :		Nom :
Prénom :	Sexe : Femme [<input type="checkbox"/>]. Homme [<input type="checkbox"/>].	Prénom :
Adresse Complète :		Profession des parents (ou du joueur sénior) : ▪ Père : ▪ Mère :
Né(é) le :	Taille :	Email des Parents (lisible) :
Né(e) à :	Nationalité :	
[<input type="checkbox"/>] Droitier [<input type="checkbox"/>] Gaucher [<input type="checkbox"/>] Ambidextre		PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE
Tel portable :		Nom :
Email (Obligatoire et lisible) :		Tel portable :

Documents à joindre pour toute demande de licence (renouvellement et création) :

1. la présente **FICHE DE RENSEIGNEMENT** dûment **complétée et signée**.
2. Le **CERTIFICAT MEDICAL** (obligatoire pour la saison 2020-2021 avec la mention « pratique sportive en compétition »).
3. La **COTISATION** (possibilité de régler en 3 fois avec encaissement le 10 de chaque mois).
4. L'**AUTORISATION PARENTALE** signée pour les mineurs.
5. Une **ADRESSE EMAIL** valide pour assurer la correspondance entre le club et l'adhérent.

Documents complémentaires à joindre pour toute création de licence (nouveaux licenciés) :

6. Une **PHOTO D'IDENTITE** (inscrire au dos le nom et le prénom)
7. Un **JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL** (photocopie carte d'identité ou livret de famille ou extrait de naissance).

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE S'IL N'EST PAS COMPLET

COTISATION	Année de naissance	2005 et avant	2006-2007 2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014 et après
	Montant	185 €	165 €	150 €	140 €	130 €
	Mutation	En cas de mutation d'un club X vers l'ESM, les frais de mutation sont partagés à 50% entre le joueur et l'ESM. Le montant dû par le joueur doit être réglé avec la cotisation de la licence. 2003 et avant : 154 € soit 77€ / 2003, 2004, 2005, 2006 : 79 € soit 39€ / 2007 et après : Gratuit				
	Règlement	→ Chèque(s) à l'ordre de « ESM HANDBALL » (avec au dos le nom de l'enfant et son année de naissance). → Le montant de la cotisation doit être remis avec la fiche de renseignement. → Demande de reçu pour la cotisation : [<input type="checkbox"/>] OUI [<input type="checkbox"/>] NON				

Fait le :

Signature :

T.S.V.P ⇨



CHARTRE DU HANDBALLEUR

NB : le règlement intérieur du club peut être communiqué sur simple demande.

Article 1 : l'accueil et l'encadrement

Le club a pour vocation de transmettre les fondamentaux du handball à ses adhérents dans le respect des règles de fonctionnement de l'association.

Le club met en place un encadrement capable de transmettre des contenus

techniques adaptés aux joueurs afin d'assurer le bon déroulement des séances d'entraînements.

Le club ne s'engage pas à ce que tous les joueurs jouent le week-end mais il s'efforcera d'engager en compétition un

nombre suffisant d'équipes. Les dirigeants et surveillants de gymnase pourront refuser l'accès à la salle aux joueurs non munis de chaussures propres.

Article 2 : le joueur, la joueuse

L'adhésion à l'ES Montgeron Handball implique que le joueur à des droits mais aussi des devoirs :

Le joueur ou la joueuse a droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- À la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- À son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au handball.

Le joueur ou la joueuse doit :

- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs.

- Respecter le matériel du club et les locaux.

- Respecter les décisions prises par les responsables du club : entraîneurs, dirigeants et des arbitres.

- Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs.

- Venir au match pour lequel il ou elle a été convoqué(e). À défaut il ou elle doit en aviser son entraîneur dans des délais permettant son remplacement

- Porter une tenue propre à la pratique du handball en particulier, il doit venir à l'entraînement avec des chaussures propres différentes de celles qu'il a portées en venant au gymnase.

- Pour les matchs, venir avec sa tenue officielle complète.

Le joueur ou la joueuse ne doit pas :

- Faire preuve de violence ou d'agressivité.
- Critiquer les décisions des arbitres.

Tout adhérent, même mineur, faisant l'objet d'amendes prononcées par les instances dirigeantes du handball ou ayant commis des actes ayant entraîné l'application d'amendes au club par ces mêmes instances, **devra acquitter lui-même le montant de l'amende dans un délai de 15 jours sous peine de radiation.**

Article 3 : les parents

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur. Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. **Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin**

de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants.

Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire toute intervention pendant une séance ou un match (sauf cas de force majeure, bien sûr !). En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur voire avec les dirigeants du club. Les parents devront veiller à la

l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir l'entraîneur en cas d'absence. Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements physiques et verbaux en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.



Devenez sponsors !

Aidez-nous à trouver des sponsors et mécènes ! Dirigeant d'entreprise, cadre, employé, peut être avez-vous dans votre environnement un futur partenaire de l'ESM HB?

Pour tout sponsoring de l'ESM HB par une entreprise d'un montant supérieur à 500 €, la licence de l'adhérent ayant mis en relation le club et l'entreprise lui sera offerte pour la saison 2021-2022.

Devenez dirigeant ou dirigeante !

Dans toutes nos catégories nous avons besoin de dirigeants pour soulager les responsables d'équipes, pour assumer diverses tâches administratives (remplir la feuille de match, tenir la table de marque par exemple, etc.). Si vous avez des compétences particulières, du temps libre et que vous souhaitez en faire profiter l'association. N'hésitez pas à nous rejoindre, il y a du travail pour tout le monde.



IMPORTANT POUR LES MINEURS :



J'autorise :

- Mon enfant à rentrer seul après la séance : à cocher [] OUI [] NON
- Mon enfant à participer à toutes les activités organisées par le club.
- En cas d'accident, les responsables de l'ES Montgeron Handball, à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant et, le cas échéant, à le faire transporter au centre hospitalier de leur choix.
- Les accompagnateurs à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel pour les déplacements.
- L'ES Montgeron Handball à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles mon fils, ma fille pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à une action du club, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Signature des parents :
(pour les mineurs)

Signature du joueur/joueuse :

Ci-joint la somme de [] euros ([] en chèque(s) ou [] en espèces) correspondant à l'adhésion à l'ES Montgeron Handball pour la saison sportive 2020-2021.